

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	27 (1939)
<b>Heft:</b>	545
<b>Artikel:</b>	La Guilde internationale des coopératrices prépare le Congrès de 1940
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263375">https://doi.org/10.5169/seals-263375</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la main-d'œuvre féminine actuellement occupée, mais seulement d'éviter si possible qu'on aggrave le chômage chez les pères de famille en engageant, ainsi que cela se fait couramment, des jeunes filles récemment libérées de la scolarité pour des travaux industriels de simple manufacture.

Tous ceux ou celles qui sont peû ou prou en rapport avec les personnes devant exercer une activité pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, connaissent d'une part les doléances et les plaintes constantes de pères de famille sans travail, sollicitant de l'occupation, d'autre part celles de femmes, épouses ou mères, qui cherchent du travail souvent peu en rapport avec leurs possibilités, pour suppléer à l'absence de gain du mari, ou du fils, leur unique soutien. Les belles phrases de théoriciennes en mal de critique ne sauraient donner satisfaction aux intéressés.

Si le Conseil d'Etat vaudois a décidé de ne plus allouer des subventions sur les indemnités versées par des caisses d'assurance-chômage à des jeunes filles âgées de moins de 21 ans, occupées dans l'industrie, le commerce ou l'artisanat à des emplois ne nécessitant aucune qualification professionnelle, c'est pour résérer les crédits à disposition pour la lutte contre le chômage là où ils sont plus indispensables encore, c'est-à-dire en partie aux personnes ayant des charges de famille et ne pouvant se déplacer.

La loi l'en dépasse les bornes du bon sens et on se montre toute l'ignorance des réalités et des possibilités, c'est lorsque vous préconisez « comme moyen bien simple de remédier au chômage masculin » celui de « diriger les chômeurs vers le travail domestique ! »

Chacun sait ce qu'est le gain en espèces réalisé dans des emplois de ce genre, convenant exclusivement à des personnes sans charges de famille. Comment votre correspondante s'y prendrait-elle pour équilibrer le budget familial avec un salaire en espèces de Fr. 50.— à Fr. 100.— par mois ?

En résumé, votre correspondante estime :

1. que l'état de choses actuel est parfait et qu'il ne faut rien entreprendre pour modifier la situation faite à de nombreuses femmes de tout âge appelées à travailler contre leur désir, dans des conditions physiques souvent très dures, pour suppléer à l'absence de gain du mari ou du fils, condamnés à l'inactivité précisément en raison du travail de l'épouse ou de la mère.

2. que cette situation tient compte « des circonstances particulières des femmes, de leurs convenances personnelles et familiales et de leurs aptitudes physiques et morales », etc.

3. que le moyen le plus simple de remédier au chômage masculin est de diriger les chômeurs vers le travail domestique, en attribuant le travail industriel aux femmes.

Nous laissons juges de la question d'une part les principales intéressées, soit les épouses et les mères que les circonstances économiques obligent à travailler à l'usine, à l'atelier et même au bureau pendant que les hommes sont involontairement inactifs et d'autre part l'ensemble des femmes sensées, heureusement de beaucoup les plus nombreuses.

Nous vous présentons, Mademoiselle, etc., etc.  
Le Chef du Département :  
F. PORCHET.

*Nous avons, selon la coutume, transmis cette lettre à notre collaboratrice, Mlle S. Bonard, qui répond de la façon suivante :*

La lettre de M. Porchet ne m'a nullement convaincue, parce que je m'en tiens à la question de principe, parce que tant que je pourrai, je défendrai le droit au travail et la liberté au travail de la femme. Je n'accepterai jamais les mesures d'exception prises contre la femme, sous quelque prétexte que ce soit. De ma protestation, de celle de nombreuses femmes, l'Etat n'a cure. Je le sais bien, mais défendrai quand même mon point de vue dans la presse féministe, la seule où les femmes puissent exprimer librement leur opinion.

En lisant, en relisant la circulaire du Département, je me disais : « A quoi bon l'indigner ?

Que t'importe ces ouvrières ! Reste tranquille dans ton coin ». Mais je ne puis rester impassible devant les mesures d'exception prises contre des femmes qui n'ont pas démerité, bien au contraire. Le sentiment de la solidarité féminine est le plus fort.

Je ne veux pas reprendre point par point la lettre de M. Porchet, car il ne faut pas abuser de la patience des lecteurs du *Mouvement*, qui ont leur opinion faite. Mais je tiens à dire que le dévoilement, le travail énorme de M. Porchet ne sont pas en cause; ses grandes qualités sont reconnues même par ses adversaires politiques.

Je maintiens qu'une mesure est perfide dans le sens étymologique du mot lorsqu'elle est imposée à des femmes qui n'ont pas été consultées, qui n'ont aucun moyen de se défendre. Je maintiens que sont perfides toutes les attaques contre le travail féminin faites en vertu de la raison du plus fort, qui n'est pas nécessairement la meilleure.

Je maintiens que ce n'est pas agir avec bonne foi que de faire dire à la statistique ce qu'elle n'exprime pas. La circulaire du Département montre en épingle le fait que le nombre des femmes employées dans l'industrie, l'artisanat et le commerce a passé de 22.934 en 1888 à 40.267 en 1930 pour l'ensemble de la Suisse. Mais pourquoi ne dit-elle pas aussi que la population de la Suisse a passé de 2.831.787 en 1880 à 4.066.400 en 1930 ? Que le nombre des industries a considérablement augmenté, surtout depuis la guerre ? En réalité, la proportion des femmes employées dans l'industrie et l'artisanat est restée à peu près la même depuis 25 ans, alors que le nombre des hommes travaillant dans les métiers a passé de 644.000 à 832.000 ;

en 1888, la main-d'œuvre féminine repr. le 45 % de la main-d'œuvre tot.			
en 1901,	"	"	38 %
en 1911,	"	"	36 %
en 1923,	"	"	38 %

Honnêtement, ces chiffres auraient dû figurer dans la circulaire aux industriels vaudois.

Ce n'est pas non plus conforme à la réalité que de considérer toujours l'homme comme un chef de famille et la femme comme entretenue par lui, quand la pratique montre que ce n'est plus un état de faits; la Suisse compte 405.803 célibataires hommes âgés de 20 à 60 ans; la moitié des femmes sont ou célibataires, ou veuves ou divorcées ce qui implique des charges de famille. Les événements actuels nous montrent que c'est la femme qui devient le véritable chef de famille, qui se débrouille pour trouver de l'occupation et en trouve bien souvent.

Il est curieux, quand les pouvoirs publics s'appuient sur les femmes qui exécutent des travaux « qui en raison de leurs exigences physiques devraient normalement être effectués par des hommes », de constater qu'aucun homme d'Etat n'a songé à soulagé les mères de famille travaillant de 18 à 20 heures par jour, debout toute la nuit pour soigner les malades et vaillantes à leur poste, le lendemain... Qui donc a eu l'idée d'édicter des mesures de protection pour les femmes de ménages, éreintées à force d'avoir frotté et décrotté les parquets ? Qui a pitié des paysannes, qui font quotidiennement des travaux d'hommes, et qui en feront bien davantage encore pendant les cours de répétition allongés et multipliés de leurs maris et de leurs fils ? Envira-t-on des chômeurs pour les soulager ? La solidarité de l'Etat n'est pas éclectique; elle ne s'adresse qu'à une classe de travailleuses.

Je prétends avoir assez d'intelligence et suivre d'assez près notre vie publique pour comprendre les difficultés du chômage et les problèmes insolubles qu'il apporte, et pour connaître aussi les abus nés du chômage, dont le moindre n'est pas d'être soumis aux préoccupations électorales. Les 4100 chômeurs vaudois votent, les 4600 ouvriers travaillant dans les usines vaudoises ne votent pas.

Bien des femmes sensées, de ces Vaudoises justement dont on fait l'éloge dans les discours patriotes, partagent mon avis, et aussi pas mal de citoyens assez clairvoyants pour dépouiller le vieil homme et comprendre le point de vue des travailleuses.

S. BONARD.

## Les femmes répondent au Président Roosevelt

### Une opinion autorisée sur les institutrices mariées

### La Guilde Internationale des coopératrices prépare le Congrès de 1940

Lors de la récente célébration du centenaire de la première école normale d'institutrices dans le canton de Berne, fondée à Niederbipp en 1838, M. le conseiller d'Etat Rudolf, chef du Département de l'instruction publique, a prononcé une allocution, dont il vaut la peine, en ces temps d'ataque contre le travail féminin, de relever la partie. En effet, après avoir rappelé le souvenir des *Lehrgärtchen* (littéralement: bonnes tantes enseignantes) qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ont contribué à répandre l'instruction dans la campagne bernoise, le grand maître de l'instruction publique a ajouté ceci :

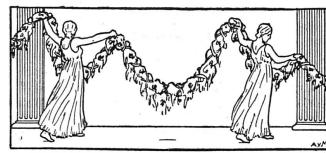
« A côté de la bonne tante enseignante, nous connaissons un autre type d'institutrice: l'institutrice mariée. Le plus souvent, son mari est aussi instituteur, si bien que ce couple, caractéristique de notre système scolaire, lui est devenu presque indispensable. Dans celles qui se trouvent à l'écart de la grande circulation, la bonne marche de l'école serait souvent compromise si les deux époux ne pouvaient se partager la besogne. Mais, des deux, c'est la femme qui porte la tâche la plus lourde, car elle est institutrice, ménagère et mère de famille n'est pas facile... Si l'opinion publique n'est pas partout favorable aux institutrices mariées que l'on attaque souvent par jalouse, je tiens pour ma part à tresser une couronne à ces femmes courageuses.

Récemment a eu lieu à Freidorf, près Bâle, une séance du Comité de la Guilde internationale des coopératrices, en vue de fixer l'ordre du jour du congrès de 1940, qui a lieu chaque fois simultanément au congrès général de l'Alliance coopérative internationale, soit tous les trois ans. On sait que le prochain congrès devait avoir lieu à Prague, mais les récents événements obligent certainement l'Alliance à en modifier le siège.

C'est d'ailleurs sous le signe de la tristesse que la réunion de Freidorf a eu lieu. Les éminentes coopératrices du Comité sont en effet en deuil de leurs collègues d'Autriche, de la section allemande des Sudètes et de la Tchécoslovaquie tout entière, déjà perdue, pour le mouvement coopératif organisé au sein de l'Alliance coopérative internationale, à la suite des événements de septembre dernier qui avaient placé la Tchécoslovaquie dans le sillage des puissances totalitaires, et à plus forte raison depuis les événements tout récents qui ont vu l'annexion pure et simple de la Bohême et de la Moravie au Reich.

La réunion a été présidée par Mme Emmy Freundlich, de Vienne. Tout en adressant au

nom du Comité une pensée aux coopératrices désormais séparées de l'Alliance, mais qui n'en demeurent pas moins fidèles, elle signala en contrepartie les heureux succès remportés par le mouvement des coopératrices dans plusieurs pays importants d'outre-mer.



### A travers les Sociétés

#### Union des Femmes de Genève.

Assemblée générale très nombreuse que l'Assemblée annuelle convoquée le 22 avril dernier, dans les locaux fleuris de la rue Et-Dumont. On y entendit d'abord un rapport très documenté sur les diverses activités de l'Union (réunions et séances, bibliothèque, revue d'Escalade, relations avec d'autres Sociétés), présenté avec humour par Mme Emilie Trembley, la nouvelle présidente; puis de brefs exposés sur quelques autres activités plus spéciales, soit dépendant directement de l'Union, soit créées par elle, et vivant maintenant de leur vie propre: Bureau de Placement, Vacances pour mères de famille, Lit Jeanne Reymond, Entr'aide ménagère (collecte de légumes sur le marché pour venir en aide des familles nécessiteuses), Club de rapprochement, etc. L'Ouvrour, qui depuis plusieurs années, dirige et ait avec succès sa barque, présente également un bref exposé de son activité par la voix de Mme Gourd sa présidente, et Mme Chenevard anonna sans trop de tristesse l'enterrement définitif du Secrétariat des Intérêts féminins, qui depuis des années battait si faiblement d'une aile et encore ! — qu'il a paru préférable de procéder à sa liquidation, en souhaitant toutefois que le jour ne tarde pas trop où Genève sera, comme d'autres villes suisses, dotée d'un Secrétariat féminin central qui pourrait rendre les plus grands services.

En fin de séance, Mme Lucile Jequier, directrice du dispensaire d'Hygiène sociale de la Croix-Rouge, fit une intéressante causerie sur cette magnifique activité des infirmières visiteuses, activité que chacun croit connaître, mais qui s'étend et se ramifie toujours davantage, contribuant de façon inappréciable à propager la santé et le mieux-être dans la population de notre canton.

E. Go.

et maintenant Zeebrugge ne sont-ils pas singulièrement évocateurs, pour nous qui avons vécu la grande guerre ?

On se glisse dans les étroits boyaux souterrains, on enjambe des seuils de porte en terre battue, on courbe la tête aux passages rabâssés, et l'on s'égare quelque peu dans ce dédale de corridors, dont les élargissements subits ont constitué des chambres. Il y a beaucoup à voir, car l'on a exposé là, non seulement les souvenirs de l'attaque maritime de Zeebrugge par la flotte anglaise — dont toute la compagnie touristique écouté le détail installée devant une vaste carte géographique, que gardent deux mannequins de fusilier et de matelot — mais aussi des affiches, des proclamations, des avis d'occupations et de condamnations, provenant aussi bien de Liège et de Bruxelles que de la région flamande. Voici le texte de la condamnation à mort d'Edith Cavell et de l'un de ses compagnons, un architecte bruxellois; voici la photographie et la dernière lettre de Gabrielle Petit, elle aussi fusillée par les Allemands pour avoir communiqué avec l'armée belge; voici des décrets de l'autorité militaire allemande rédigés en deux langues afin que nul n'ignore; et des spécimens de canons, et des fragments d'obus et des modèles d'équipements... Mon Dieu ! que tout cela est encore près et déjà loin ! Et combien poignantes ces évocations de guerre en cette semaine de Pâques 1939, déjà si lourde d'anxiété...

Voici cependant une petite chambre intitulée « L'orgueil allemand » qui nous ramène très loin en arrière, et nous fait mesurer combien le temps en coulant vite, très vite, a déjà transformé certains éléments politiques. Les dessins, au charbon et au crayon de couleur, les fresques d'ex-

citation rudimentaire qui couvrent les murs de cette pièce y ont été transférés du Casino d'Ostende, que les officiers allemands avaient choisi pour leur mess, et que quelques-uns d'entre eux avaient décoré avec un indiscutable talent. L'un de ces dessins qui m'a le plus frappé est celui qui représente, comme l'explique la légende, fidèlement rapportée elle aussi, les deux aigles des Empires centraux, solidement campés sur un rocher élevé, et regardant d'en haut avec dédain les animaux symboliques des Alliés, qui se font la courte échelle pour tenter vainement de gagner ce sommet. Les voies, toutes en pyramide s'accrochant les uns aux autres comme des cloches dans un cirque: l'ours brun de Russie, sur le dos duquel s'agrippe le bouledogue britannique, puis le rouget japonais, puis, lancant son coquerico, le coq gaulois. A l'époque où ce dessin a été exécuté, les Etats-Unis n'étaient pas encore entrés en guerre, mais dans un angle, une vilaine bête s'efforce de rejoindre la pyramide; un serpent, image de la Triplice triâtre, qui déroulant ses anneaux tricolores, siffle vainement contre les aigles...

Il y a peut-être une certaine consolation, en cette abominable année 1939, à méditer sur ce dessin de 1915. Car il prouve qu'en vingt-cinq ans d'histoire contemporaine, les axes subissent parfois des jeux de bascule, et qu'il arrive même aux aigles qui paraissent le plus sûrement perchés, que, sous la poussée d'autres animaux, leur rocher s'effoule et les entraîne... Restons-en là pour aujourd'hui.

E. Go.

### LA GENÈVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Fondée à Genève en 1872

DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Hollande

Agents Généraux pour Genève :

MM. MÉGEVAND & CHUIT

59, Rue du Stand, Tél. 4 70 09.

INSPECTRICE : Mme J. VUILLIEN-ERNST

2, Rue des Vollandes, Tél. 5 00 48.